

PARIS, le 08/06/2006

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION  
DU RECOUVREMENT ET DU SERVICE  
DIRRES

**LETTRE CIRCULAIRE N° 2006-076**

**OBJET : Modification du champ d'application du Versement Transport (art. L. 2333-64 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales).**

***- Dissolution du SIVOM des Cantons de Saint-Avold.***

***- Création de la Communauté de Communes du Pays Naborien constituée entre les communes de ALTVILLER, CARLING, DIESEN, FOLSCHVILLER, LACHAMBRE, MACHEREN, PORCELETTE, SAINT-AVOLD et VALMONT.***

L'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2004 porte création de la Communauté de Communes du Pays Naborien en lieu et place du SIVOM des Cantons de Saint-Avold (identifiant n°9305707).

La Communauté de Communes du Pays Naborien (identifiant n°9305709) est constituée entre les communes de ALTVILLER, CARLING, DIESEN, FOLSCHVILLER, LACHAMBRE, MACHEREN, PORCELETTE, SAINT-AVOLD et VALMONT.

Le taux versement transport fixé à 0,55% est maintenu sur les communes de MACHEREN, SAINT-AVOLD et VALMONT qui étaient comprises dans le périmètre du SIVOM des Cantons de Saint-Avold.

Le versement transport sera prochainement institué sur les autres communes situées dans le périmètre des Transports Urbains de la Communauté de Communes du Pays Naborien, en l'occurrence les communes de ALTVILLER, CARLING, DIESEN, FOLSCHVILLER, LACHAMBRE, PORCELETTE.

Les informations relatives au champ d'application, au recouvrement et reversement du versement transport sont regroupées dans le tableau ci-joint.

## CHAMP D'APPLICATION DU VERSEMENT TRANSPORT

(articles L.2333.64 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales)

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NABORIEN

#### IDENTIFIANT N° 9305709

COMMUNES CONCERNEES	CODE INSEE	CODE POSTAL	TAUX	DATE D'EFFET	ORGANISME
- MACHEREN - SAINT-AVOLD - VALMONT	57428 57606 57690	57730 57500 57730	0,55%	Déjà instauré	URSSAF DE METZ
- ALTVILLER - CARLING - DIESEN - FOLSCHVILLER - LACHAMBRE - PORCELETTE	57015 57123 57765 57224 57373 57550	57730 57490 57890 57730 57730 57890	0%	1/09/2004	URSSAF DE METZ

Bénéficiaire du versement transport :

Communauté de Communes du Pays Naborien  
BP 20046  
57502 SAINT-AVOLD CEDEX

Comptable dont dépend le bénéficiaire :

M. le Trésorier Municipal de SAINT-AVOLD  
13, Avenue Clemenceau  
57500 SAINT AVOLD

BDF METZ  
30001 00529 G578 0000000 29